



Un droit loin des réalités

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

jeudi 2 mars 2017, par Ben

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, pour offrir des fleurs ou des produits de beauté, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. En 2017, la mobilisation est plus que jamais nécessaire face à ceux qui veulent remettre en cause les droits et libertés des femmes en France, comme aux États Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie.

LA CGT, AVEC LA FSU, SOLIDAIRES, L'UNEF ET LES ASSOCIATIONS FÉMINISTES, APPELLENT À LA GRÈVE LE 8 MARS, NOTAMMENT À 15H40.

TOUTES LES INFOS POUR AGIR : 8MARS15H40.FR

15H40 POURQUOI ?

15H40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h - 12h30/13h30 - 17h). Les femmes sont toujours payées 26% de moins que les hommes :

- parce qu'elles sont 30% à travailler à temps partiel,
- parce qu'elles sont concentrées dans des métiers dévalorisés socialement et financièrement,
- parce qu'elles n'ont pas de déroulé de carrière,
- parce qu'elles touchent moins de primes, d'heures supplémentaires...

NOUS SOMMES TOUTES DES ISLANDAISES !

Le 25 octobre dernier, à 14h38, les Islandaises se sont mises en grève pour dénoncer les inégalités de salaires. La grève a débouché sur l'ouverture de négociations pour supprimer les écarts de salaires.

8 MARS

JOURNÉE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

EN 2017 NOUS VOULONS

- 1** LA MISE EN PLACE DE REELLES SANCTIONS POUR LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS QUI DISCRIMINENT.
- 2** LA REVALORISATION DES MÉTIERS À PREDOMINANCE FÉMININE (AUXILIAIRES) LES SALAIRES, AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, RECONNAÎTRE LES QUALIFICATIONS ET LA PÉRIEXPÉRIENCE.
- 3** UN PLAN DE RATTRAPAGE DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ET DE RETRAITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.
- 4** LA FIN DES TEMPS PARTIELS IMPOSÉS ET DE MOINS DE 26h/semaine, L'ÉGALE RÉMUNÉRATION DES FEMMES SUPPLÉMENTAIRES...
- 5** LA LIBÉRATION STRICTE DU TRAVAIL LE SOIR ET LE WEEK-END.
- 6** L'ÉGALITÉ DU MONTANT DES RETRAITES.
- 7** UN DROIT DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET QUI GARANTISSE L'ÉGALITÉ DES DROITS, CE QUI PERMETTRA L'ABOLITION DE LA LOI TRAVAIL.
- 8** LA FIN DES DISCRIMINATIONS ENTE LA MISE EN PLACE D'INDICATEURS BILANCIERS ET D'UNE ACTION DE GROUPE, PERMETTANT AUX VICTIMES DE DISCRIMINATION D'ALLER ENSEMBLE EN JUSTICE.
- 9** LE PASSAGE DE CDI ET LA TITULARISATION DE TOUTES LES PRÉCARIÉS, LE PASSAGE DES CONTRATS PARTIELS EN TEMPS COMPLET POUR CELLES ET CEUX QUI LE VOULENT.
- 10** LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32h.
- 11** LA PROTECTION DE LA MATERNITÉ ET LE SOUTIEN DE LA PARENTALITÉ (ALLONGEMENT DU CONGÉ MATERNITÉ ET DU CONGÉ PATERNITÉ, ÉVALUATION D'IMPACT DU PAYS DE TRAVAIL, ALLÈGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL...).
- 12** LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE PRESSE EN CHARGE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA PART D'ALTERNANCE.
- 13** UNE LOI-CADRE CONTRE LES MOUVEMENTS SEXISTES ET SEXUALISÉS AU TRAVAIL, ET DANS LA VIE, AVEC DES MESURES DE PRÉVENTION DES MOUVEMENTS DE DISCRIMINATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET DE SOUTIEN DES AGRESÉS.
- 14** POUR UN ACCÈS LIBRE ET RÉGULIER À LA CONTRACEPTION ET À L'AVORT-SEUL SUR DEMANDE.

UN APPEL DE : CGT, COLLECTIF 52, COLLECTIF GEORGETTE SAND, CNDP, FEMME, FÉMINISTES PLURIELLES, FEMMES ÉGALITÉ, FSU, LES ÉMULÉES-ES, LES GUEULES, MARCHÉ MONDIALE DE FEMMES, OÙ EST LE FÉMINISME, PRYX TA SUREN, PLANNING FAMILIAL, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, UNEF, UNL ...

VOTEZ, CONTRIBUEZ : 8MARS15H40.FR